



Comment recuperer ma caution

Par **xavier972**, le **04/04/2009** à **17:36**

nous avons louer un appartement par une agence immobiliere nous avons redonner les cles et fait l etat des lieux de sorti le 07janvier 09 et nous sommes le 04 avril 09 nou n avons toujours pas reçu notre caution sachant que pendant la periode ou l on occupait l appartement il y a eu un changement de proprietaire (le nouveaux proprietaire na pas voulu continuer a travailler avec l agence mais jusqu a notre sorti nous avons toujours a faire a l agence)rnmaintenant l agence ne s occupe plus du logement et c est e proprietaire qui a la caution . apres l etat des lieux de sorti fait avec l agence nous avons reçu un courrier de l agence pour nous informer des quelques retouche a effectue dans le logement et nous on dit de voir les choses avec le proprietaire directement car c est lui qui a les cles maintenandrnde depuis la reception du courrier (15janvier09) nou avons essayer de joindre le proprietaire mais en vainrn nous avons reussi a joindre le proprietaire difficilement fin mars ou nous avons discuter des quelques choses a refaire dans le logement par nous meme rnde puis nous avons prevu de refaire les reparations mais le proprietaire etait injoignable rnaujourd hui il veut faire les travaux par un professionnel car il aurait trouver quelqu un pour le logement rentrant le 05 avril 09rnnos questionsrn-----a qui devrions nous avoir a faire pour les travaux et la recuperation de la caution?rn----quel est le delai du proprietaire pour nous redonner la caution et si retard est ce qu il y a recours?rn-----

Par **Solaris**, le **05/04/2009** à **00:11**

Il y a un retard car le propriétaire a deux mois pour faire retour du dépôt de garantie.rnCependant, il déduira les travaux effectués du dépôt de garantie.rnEnvoyez lui une LRAR lui demandant de vous restituer le dépôt de garantie dans les plus brefs délais.rnA défaut, vous pouvez faire une simple déclaration au greffe de la juridiction de proximité du lieu

de situation de votre ancien logement.

Par **xavier972**, le **05/04/2009** à **00:20**

je vous remercie de votre réponse donc je dois envoyer une lettre en recommandé avec accusé de réception au propriétaire, l'agence n'a plus rien à voir.